



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 11 juin 2026

Personnes présentes

Conseil administratif	MM.	Enrico Castelli	maire
		Marc Jaquet	conseiller administratif
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Marc Aberle	président
		Denis Jotterand	vice-président
		Véronique Michela	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Jennifer Strub	
Conseillers municipaux	MM.	Stéphane Barbat, Christophe Berthelet, Dorian Esterer, Charles Fazi, Nicolas Hulo, David Lê, Luc Wanner	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Personnes excusées</u>	Mme	Marie Tanner	conseillère municipale
	MM.	Nicolas Baltassat, Fabien Darbellay, Nicolas Leroux	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projet de [résolution](#) :
 - **2026-16** : Proposition relative à la modification des limites de zones pour le Centre sportif intercommunal de Rouelbeau, parcelle n° 1676 de la commune de Meinier
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h16. Il remercie le Conseil municipal de l'avoir désigné à sa présidence, avant de rappeler quelques règles pour le bon déroulement des séances et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Un repas chez Christophe Berthelet, qu'il remercie pour son invitation, suivra cette séance.

En conclusion à ce préambule, **le Président** annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2026 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président rappelle l'information transmise par Michel Vazquez concernant le tournoi de pétanque intersociétés, cet été. Que les équipes issues du Conseil municipal ou de la Mairie n'hésitent pas à s'inscrire pour représenter avec honneur les autorités communales.

Arrivée de Marc Jaquet.

3. Communications du Conseil administratif

a) G7

Le Maire annonce que le Conseil administratif souhaiterait rappeler quelques éléments ou informations concernant le camping projeté sur le territoire communal qui a récemment fait l'objet d'articles dans la presse ou de reportages.

La Commune n'avait pas été informée de ce camping situé sur un terrain privé, qui ne nécessitait par conséquent pas de demande d'autorisation. En outre, la Touvière devait accueillir essentiellement des campeurs liés à la grève féministe, et non des membres de la coalition No G7.

L'information a été diffusée par Léman Bleu et ce lieu désigné comme le camping principal des anti G7. Par ailleurs, le site internet de la coalition No G7 parlait « d'un camping ». Cette inexactitude a mis en ébullition les médias et les réseaux sociaux. Le Conseil administratif et la Mairie ont reçu de multiples e-mails et appels téléphoniques, certains désagréables, voire carrément agressifs ou insultants. Cela a aussi été le cas pour la Touvière dans des proportions encore plus importantes et violentes.

Le Maire remercie les collaborateurs de l'administration, en particulier Michel Vazquez et Sandrine Schweizer, pour leur travail et leur gestion de cette situation quelque peu inhabituelle pour la Commune. Car ils ont su faire face à une avalanche d'e-mails et d'appels téléphoniques.

Le Conseil administratif, qui était bien évidemment défavorable à ce camping, s'est réuni dès le début de l'après-midi. Plusieurs contacts ont aussitôt été pris avec Carole-Anne Kast, Conseillère d'Etat, la ferme de la Touvière et la coalition No G7. La Commune a insisté sur le risque de débordements et la Touvière a été rendue attentive à ses responsabilités. Car s'agissant d'un terrain privé, la ferme aurait dû répondre tant financièrement que judiciairement de toutes les éventuelles conséquences ou déprédations sur le domaine public.

La Touvière, qui était partie sur l'idée d'un petit camping pour la grève féministe, a pris conscience de ce risque et de cette dimension qui la dépassait. Elle a bien compris que ce ne serait pas raisonnable et, après discussion avec le Conseil administratif et la coalition No G7, y a renoncé. Un communiqué de presse a été adressé le soir même aux médias, communes

et entreprises de la région afin de leur assurer que le camping avait été, après négociation, annulé.

Le Conseil administratif se tient à l'entière disposition des Conseillers municipaux pour répondre à leurs questions. Mais l'essentiel est qu'il n'y aura finalement pas de camping à la Touvière, conclut **le Maire**.

David Lê donne lecture de la prise de position qu'il a rédigée à ce propos.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite des nombreuses interpellations reçues de la part de nos habitants, il me paraît important d'exprimer officiellement ma position sur ce dossier.

Le projet d'installation d'un camping lié aux manifestations contre le G7 à la Touvière a suscité de vives inquiétudes au sein de notre commune. Son abandon est désormais acté et je me réjouis que, cette fois, la raison, le bon sens et le sens des responsabilités aient finalement prévalu.

Je suis conscient qu'une minorité de nos concitoyens soutient cette initiative et les personnes qui l'ont portée. Dans une société démocratique, chacun est libre de ses convictions et de ses engagements.

Cependant, il serait irresponsable d'ignorer que des décisions prises dans un cadre privé, par des propriétaires ou diverses associations engagés dans cette démarche, peuvent avoir des répercussions qui dépassent largement le cercle de leurs initiateurs. Les conséquences potentielles en matière de sécurité, d'organisation, de nuisances ou encore d'image auraient pu peser lourdement sur notre collectivité et, à terme, représenter un coût important pour notre commune.

Il est également essentiel d'entendre le message exprimé par une très large majorité de nos concitoyens, qui condamne fermement ce type d'initiative, jugée incompatible avec la tranquillité, la qualité de vie et l'identité de notre village.

En tant qu'élu et représentant d'une partie importante de cette population, je souhaite être parfaitement clair : je m'opposerai à toute forme de financement ou de subvention communale, directe ou indirecte, en faveur d'activités ayant un lien avec la Touvière. Pas un centime de l'argent des contribuables ne doit servir à soutenir ou à accompagner de telles démarches.

Je demeure toutefois particulièrement surpris que, lors d'un échange impromptu que j'ai pu avoir avec le propriétaire des terrains concernés, celui-ci persiste dans sa volonté de soutenir ce type de manifestation. Cette décision lui appartient, mais il est tout aussi légitime que les élus en évaluent les conséquences et fassent entendre leurs préoccupations lorsque l'intérêt général est susceptible d'être affecté.

J'appelle également notre Conseil administratif à poursuivre son travail avec vigilance afin de garantir, en toutes circonstances, la sécurité, la sérénité et la cohésion de notre commune, tout en préservant les intérêts de l'ensemble de l'intercommunalité.

Notre rôle n'est pas d'entretenir les divisions, mais de défendre les intérêts de nos habitants, de protéger leur cadre de vie et d'assurer une gestion responsable des deniers publics.

La liberté d'opinion et le droit de manifester sont des principes fondamentaux de notre démocratie. En revanche, les risques, les nuisances et les charges qui peuvent en découler ne doivent en aucun cas être supportés par les contribuables de notre commune. Je vous remercie de votre attention. »

Simona Korff confirme que la Commune tient compte de tous ses habitants, comme de leur bien-vivre et de leur bien-être. Le premier article, qui était incomplet et un peu mensonger sur certains éléments, amplifié sur d'autres, a tout fait flamber. L'idée initiale de la Touvière était d'accueillir quelques manifestants pacifistes de leur connaissance et, comme l'a dit le Maire, des personnes plutôt en lien avec la grève féministe. Mais avec les tensions dans le canton par rapport au G7, le communiqué de Léman Bleu a pris des proportions qui ont dépassé la Touvière, la coalition et la Commune.

Au moment où l'information a fuité, la Commune n'était pas encore au courant. Mais la coalition comme la Touvière avaient l'intention d'informer les autorités communales de cet événement qui était pour elles mineur, à savoir l'installation de quelques tentes de pacifistes. Le Conseil administratif et le secrétariat ont réagi rapidement et ont pris toutes les mesures pour dialoguer avec l'ensemble des concernés et prendre une décision consensuelle. Il ne faudrait pas impacter ou porter préjudice à la Touvière plus qu'elle ne l'a été ni faire d'amalgame. À chacun ses idées et ses convictions.

Concernant la responsabilité et le rôle des Conseillers municipaux, **Simona Korff** tient à rappeler que lorsqu'un article de ce genre sort dans la presse – une presse dont on peut parfois douter de la fiabilité, commenter ou relayer de fausses informations est grave. Car les réseaux sociaux ont eu ici des conséquences dramatiques, provoquant une forme de violence envers la Commune et la Touvière. Avant de commenter ou de relayer des informations erronées, les élus auraient plutôt dû s'informer auprès du Conseil administratif ou de la Commune. La désinformation ne fait qu'envenimer la situation, exagérer et amplifier. Si un quidam relaie une fausse information, c'est une chose. Mais lorsque c'est un élu, cela crédibilise la rumeur.

Les Conseillers municipaux devraient être d'autant plus attentifs lorsque la situation pourrait mettre en péril la réputation d'une personne, en l'occurrence la Touvière ou la Commune. Au moment où tout le monde est sous tension, le moindre mot ou la moindre information peuvent être explosifs, comme cela a été le cas ici.

Elle souligne l'importance de faire vraiment la part des choses et de ne pas pointer du doigt la Touvière, qui a été dépassée par cette situation. Le Conseil administratif a eu des échanges cordiaux avec la Touvière qui n'a pas hésité une seconde à annuler ce camping en voyant la proportion que cela prenait.

La Commune et le Conseil administratif attendent des Conseillers municipaux qu'ils ne relaient pas de fausses informations auprès de la population. De son côté, le Conseil administratif a pris les choses en main avec bienveillance ; après le communiqué de presse, qui était le mot de la fin en accord avec la coalition, la Touvière et le canton, les autorités n'ont plus répondu aux médias.

Le Maire confirme que le lendemain, les Conseillers administratifs étaient toujours assaillis par les médias. Leurs questions ou interviews cherchaient encore systématiquement la polémique. Pour les magistrats, le but était de sécuriser la Commune et ses environs. Car les médias se plaisent à chercher la polémique et à ajouter de l'huile sur le feu. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de commentaires supplémentaires.

David Lê remercie le Conseil administratif pour son action, qui était juste et bien. Il admet aussi que les magistrats n'avaient pas été informés en amont. Mais il met clairement en doute la Touvière. Car encore hier à 16h30, le site de propagande No G7 informait tous les gens qui avaient réservé ce camping qu'ils avaient été confrontés à un problème majeur avec les autorités pour ce camping considéré comme principal.

Le Maire répond que la coalition s'est rabattue sur la Commune et peut-être même d'autres, car les autorités de la Ville et du Canton n'ont pas voulu assumer certaines responsabilités.

La coalition a reconnu que la Commune n'avait pas été informée. En outre, le site n'était toujours pas corrigé, ce qui était inacceptable.

David Lê explique que compte tenu de sa position politique, qui n'a rien à voir avec la Commune, il a été approché et par les médias et par le canton. Il a refusé tout commentaire et de prendre tout téléphone. Toutefois, il pense qu'il y a des choses pas normales qui ont été faites dans cette Commune.

Le Maire remercie David Lê.

Christophe Berthelet indique que les autres Conseillers municipaux ont aussi été surchargés d'appels. Or, ils n'étaient pas au courant.

Le Président pense que toutes les personnes autour de cette table sont au courant de leurs responsabilités en tant qu'élus. Mais cela ne les empêche pas d'être potentiellement tous victimes de désinformation.

Simona Korff leur recommande d'appeler la Mairie ou le Conseil administratif, dans un cas pareil. Par exemple Michel Vazquez était encore en train d'envoyer le communiqué de presse à 21h.

Véronique Michela remercie le Conseil administratif d'avoir géré cette crise, qui a pris tout le monde de court. La Touvière a très mal géré la situation de départ. Car elle aurait dû, par respect, informer le Conseil administratif avant. Par contre, il ne faudrait pas couper ses subventions pour cette erreur naïve qu'ils paient sans doute déjà assez cher.

Simona Korff pense qu'il s'agissait effectivement d'une erreur d'appréciation de la Touvière, qui aurait dû faire preuve de davantage de bon sens.

Marc Jaquet explique que la Touvière a pris contact avec lui vers midi, et une rencontre avait été prévue. Mais entre leur projet et le communiqué du lendemain, il y avait tout un fossé. La Touvière s'est vraiment adressée spontanément à la Commune.

Dorian Esterer remercie lui aussi le Conseil administratif pour sa gestion rapide et efficace. Mais ce n'est pas la première fois qu'il entend quelque chose à propos de la Touvière sur des sujets internationaux. Il est dommage d'associer la Commune à des mouvements politiques sur des sujets qui la dépassent complètement. Car celle-ci a pris un coup en termes d'image.

Jennifer Strub indique que même au cabinet médical où elle travaille, des patients lui ont posé des questions.

Marc Jaquet déplore les réactions inadmissibles de certaines personnes, qui ont fait l'amalgame avec la Commune. Les autorités cantonales anticipent sur l'agressivité lors de la manifestation, mais les opposants sont tout aussi agressifs.

Le Président pense que tous les élus déplorent l'agressivité et l'amalgame.

Caroline Desbiolles s'étonne que cinq jours avant le G7, la Mairie n'avait pas été informée sur un projet d'une telle ampleur.

Marc Jaquet souligne qu'il n'y avait pas de projet d'ampleur, à la base. La surface réservée pour le camping pouvait accueillir une centaine de personnes et de tentes.

Le Maire invite les élus à clarifier la situation autour d'eux, afin d'éviter des collusions et de laisser le calme et le bon sens prévaloir. En effet, une partie des habitants font déjà la distinction entre la Touvière et la Commune. Le Conseil administratif souhaitait ce soir revenir sur ces éléments factuels pour ne pas cataloguer tout le monde de la même manière.

b) Sortie des aînés

Le Maire remercie vivement la COSC pour la sortie des aînés. D'après les quelques retours déjà reçus, ceux-ci ont passé une excellente journée malgré la météo peu clémente.

c) Demi-siècle

Le Maire aurait aimé souhaiter de vive voix un excellent anniversaire à Fabien Darbellay, malheureusement excusé ce soir, pour sa cinquantième année. L'assemblée applaudit chaleureusement Fabien Darbellay.

d) Performances sportives meynites

Le Maire félicite les participants à Courir pour Aider et au Marathon. Simon Cheneval, collaborateur de la Commune, a terminé 1^{er} au trail de Courir pour Aider et 54^e au Marathon de Genève sur plus de 10'000 participants, ce qui est assez incroyable.

Il félicite également l'USM pour sa promotion en 2^e ligue, après avoir remporté le match du 17 mai dernier contre le vainqueur du groupe de 3^e ligue. L'inauguration du terrain de foot et les nouveaux équipements flambants neufs tombent à pic pour récompenser les efforts de l'USM.

e) Fête du 1^{er} août

Le Maire encourage tous les élus à donner un coup de main à la MASE, notamment pour la distribution de la traditionnelle soupe.

f) Rapport administratif et financier 2025

Le Maire prie les présidents des différentes commissions et les représentants au sein des commissions externes de transmettre leur rapport d'ici fin juin pour la préparation du rapport administratif et financier 2025. Leurs photos sur les différents événements ou manifestations seront également bienvenues.

g) Promotions scolaires

Simona Korff rappelle que le cortège des promotions partira le 27 juin à 16h15 de l'école. Tous les Conseillers municipaux sont invités à parader avec les enfants du village.

h) Ludothèque

Simona Korff annonce qu'après une année d'implication de l'EJC, qu'elle remercie vivement, la convention bipartite a été signée avec la ludothèque, ce qui est une très bonne chose et n'augure que du mieux pour la suite de la législature.

i) Règlement de vidéosurveillance

Marc Jaquet explique que suite aux légères modifications apportées au règlement de vidéosurveillance, le SAFCO (Service des affaires communales) a informé la Commune que ledit règlement n'est plus conforme à la jurisprudence. Suivant l'importance des modifications qui seront transmises par le SAFCO, le Conseil municipal pourrait être amené à approuver de nouveau ce règlement.

j) Passage piétons Carre d'Amont

Le Conseil administratif a reçu des habitants et l'OCT (Office cantonal des transports). Le passage piétons devrait normalement être remis moyennant quelques modifications. L'OCT est revenu avec différentes propositions. La Commune attend de recevoir les plans.

k) Remplacement d'un câble de moyenne tension routes de Compois / de Thonon

Le Conseil administratif a reçu une délégation ce matin. Dès le 22 juin, des travaux débuteront sur la fin de la route de Compois et la route de Thonon afin de remplacer un câble de moyenne tension. Pendant environ un mois, un sens unique sera instauré sur un tronçon de la route de Compois, avec une déviation par le chemin de la Pallanterie. Les places de stationnement devraient être provisoirement supprimées pour permettre le passage des batteuses pour les moissons.

Christophe Berthelet précise que les travaux concerneront les routes de Compois, de La-Capite et de Thonon.

l) Gardes ruraux

Marc Jaquet annonce que Jussy a résilié le contrat d'un des gardes ruraux après sa période d'essai. L'effectif ne compte donc plus que deux gardes ruraux.

m) Cimetière

Christophe Berthelet cherche des photos du cimetière avec les cerisiers japonais en fleur.

n) Assemblée générale des jardins citoyens de Meinier

Marc Jaquet indique qu'aucun Conseiller administratif ne pourra assister à l'AG des jardins citoyens de Meinier, mardi prochain à 19h. Un Conseiller municipal pourrait-il s'y rendre ?

4. Rapports des commissions**a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 3 juin dernier.

☒ Routes :

– Entretien des chemins :

L'entreprise Pittet Chatelan est venue fin mai réaliser des travaux sur le chemin de Sous-Fiez, sans le revêtement final.

L'entreprise en a également profité pour boucher certains autres trous sur la commune (p. ex. chemin des Plots) avec le matériau qui restait dans la machine. Ils n'ont pas réussi à faire tous les trous que l'on espérait.

– Route de Bellebouche :

La Mairie a reçu les relevés de vitesses du contrôle radar ; seulement 2,2 % de dépassements de vitesse, malheureusement pas conforme à nos espoirs pour pouvoir demander à l'État l'autorisation de pose de chicanes ou ralentisseurs afin de protéger les bordures de cette route.

– Passage piétons Carre d'Amont – retour sur la rencontre avec habitants et État :

Une séance a eu lieu il y a deux semaines avec l'État, une délégation d'habitants, Marc Jaquet et lui-même.

De manière surprenante – car cette solution n'était pas possible selon la représentante du département, l'État propose comme solution le passage à 30 km/h. Quelque chose a visiblement évolué tout en haut de la pyramide étatique...

Avec une telle limitation de vitesse, la norme de sécurité s'abaisse à 25 mètres (cône de visibilité), permettant de garder le passage piétons et l'arrêt de bus en supprimant un minimum de places de stationnement sur la route de Meinier.

☒ Assainissement :

Lancement du projet collecteur Carre d'Amont – Vy-la-Tour.

☒ Divers :

Hangar au chemin des Varlioudes (Boujon) : le lieu devient une véritable déchetterie qui a suscité deux interventions des pompiers. Marc Jaquet en a profité pour écrire à l'État concernant la dangerosité du bâtiment. Nicolas Ungaro, chef du service de l'inspection de la construction et des chantiers du Département de Nicolas Walder, a répondu qu'une décision de destruction avait été émise, contre laquelle un recours a été déposé. La propriétaire subit des sanctions administratives nombreuses, mais contestées jusqu'au Tribunal fédéral.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Le Président présente son compte rendu de la séance du 28 mai.

☒ Nous sommes en attente de réception de propositions de dates pour le Don du sang à Meinier.

☒ Le Maire nous a partagé son retour d'une séance organisée par l'IMAD concernant le plan canicule, et nous prospectons auprès d'autres collectivités pour élaborer un concept solide, avec des groupes internes de travail et la volonté de réaliser un sondage auprès des personnes à risque afin que notre offre soit adaptée aux besoins.

☒ Nous avons également évoqué de nouvelles opportunités de projets culturels et finalisé la sortie des aînés, qui a eu lieu dans la région de Morat le 4 juin dernier. Malgré un temps pluvieux, 70 personnes ont répondu présentes à cette journée placée sous le signe de la commémoration des 550 ans des guerres de Bourgogne, avec une visite guidée de l'exposition consacrée au sujet au musée de Saint-Imier, puis une visite de la ville médiévale de Morat, lieu d'une bataille célèbre. Malgré les difficultés à rentrer à Meinier en raison du trafic genevois, nos aînés se sont montrés satisfaits des activités et du repas que nous leur avons offerts.

David Lê a déjà reçu de nombreux retours concernant le repas ; les aînés en étaient très satisfaits.

c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

Dorian Esterer donne lecture de son rapport.

La commission DENACO s'est réunie le 1^{er} juin 2026.

☒ Après l'approbation du procès-verbal précédent, Simona Korff a présenté plusieurs actualités liées au développement durable et à la vie communale. Parmi les points marquants figurent le retour très positif sur l'inauguration de la Vadrouille du 26 avril, la préparation de l'événement La nuit est belle prévu en octobre 2026, ainsi que la participation de la commune aux initiatives cantonales liées au climat, notamment l'atelier Communes & Climat sur le thème « Forum des outils climatiques à disposition des communes ». Concrètement, plusieurs outils, démarches, subventions et dispositifs destinés à soutenir les actions communales ont été présentés. Les membres ont également pris connaissance des lauréats du concours Développement durable 2026.

- ☑ Concernant les sous-commissions, les travaux sur la communication se poursuivent avec la planification d'une réunion dédiée à l'avancement des e-démarches communales. Une réflexion a également été engagée sur le remplacement du panneau qui se situait à la Poste. Les sous-commissions Biodiversité, Énergie et Alimentation locale n'ont pas enregistré d'avancées significatives depuis la précédente séance.
- ☑ Par ailleurs, la commission a pris note de l'avancement du projet de salle fraîcheur, actuellement étudié par la COSC, ainsi que des actions de sensibilisation relatives aux espèces invasives présentes sur le territoire communal, notamment le moustique tigre, le scarabée japonais, la fourmi magnum et le frelon asiatique.

d) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

En l'absence de Marie Tanner, excusée, **Sina Chollet** donne lecture du rapport y relatif.

La commission s'est réunie deux fois depuis le dernier conseil municipal, le 11 mai et le 8 juin.

- ☑ Le 11 mai, les TSHM sont venus présenter leur travail, leurs différentes actions auprès de la jeunesse meynite et de la région. Toute la commission a beaucoup apprécié ce temps d'échange.
- ☑ Le repas des enseignantes a eu lieu le 20 mai ; à cette occasion, certaines anciennes enseignantes ont été conviées, ainsi que notre ancien Maire, Alain Corthay, pour marquer le coup de la retraite au mois de septembre prochain de Pierre-Charles Dagau.
- ☑ Le 1^{er} mai, certains membres de la commission sont allés manger au foyer de Chevrens à l'Association Astural qui tiendra un stand de nourriture aux promotions afin de discuter des détails (et goûter les hot-dogs), et apprendre à mieux connaître cette association pour de futures collaborations (peut-être la sortie des ados en octobre).
- ☑ Le mercredi 3 juin, l'association de la Ludothèque et la commune ont signé une convention bipartite. Cette convention a pu être finalisée en écoutant les attentes des uns et des autres et en clarifiant leurs modes de fonctionnement. Un petit apéritif s'en est suivi pour échanger de façon plus informelle.
- ☑ Et pour finir, nous avons eu la réunion de préparation des promotions ce lundi 8 juin – suivie de notre commission – afin d'organiser les derniers points importants concernant cette fête qui aura lieu le 27 juin. À noter que pour faciliter l'obtention des tickets pour la nourriture, une caisse sera ouverte dès 15h30. Le flyer sera distribué la semaine prochaine à tous les ménages de la commune ; il comporte cette année un dessin fait par les élèves des 7-8P.

e) Finances (FIN)

En l'absence de Nicolas Leroux, excusé, **le Président** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

f) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

Denis Jotterand donne lecture de son rapport.

La commission Mase s'est réunie le 19 mai.

- ☑ Nous avons eu une petite discussion sur le passage du marathon de Genève à Meinier, qui se trouve être un événement apprécié d'une grande partie de la population, au vu de la participation de nombreux bénévoles meynites pour la tenue du stand ravitaillement aménagé chaque année sur la route de Gy. D'autres sont plus réticents par rapport aux désagréments de circulation.

Petit point négatif, pas mal de déchets laissés le long du chemin de Trémoulin malgré le passage d'engins de nettoyage de l'organisation, mais ils ne suivent pas tout le tracé. Un Meynite engagé pour sa commune et parallèlement Conseiller administratif s'est rendu personnellement sur place pour ramasser ces déchets. Merci à lui.

Une remarque sera faite au comité du marathon afin de remédier à ce problème en cas d'un futur passage sur notre commune.

- ☑ La première équipe de l'USM est remontée en 2^e ligue, bravo à elle également.
- ☑ La sous-commission « subventions » a traité 7 dossiers de demandes diverses et en a retenu 3.
- ☑ L'organisation de la sortie du conseil avec le personnel du mois de septembre avance bien. Le programme-surprise et les détails du jour seront envoyés mi-août.
- ☑ L'organisation de la fête du 1^{er} août est ficelée.
- ☑ Dorian Esterer a participé à la soirée concert annuel de la fanfare en tant que délégué et a transmis ses félicitations.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupelement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Stéphane Barbat n'a rien de particulier à signaler.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

Le Conseil s'est réuni le 28 avril essentiellement pour la présentation et la validation des comptes 2025 de la crèche Les Loupiots du Chambet présentés par Frédéric Chave.

Les charges s'élèvent à Fr. 2'601'815.-, soit Fr. 37'492.- de moins que le budget.

- Le principal poste de charges concerne les coûts RH. Le dépassement de 0,44 % par rapport au budget s'explique par un niveau de charges sociales plus important que prévu. Les autres charges sont en dessous du budget.
- Les écolages sont en revanche plus élevés que prévu de Fr. 97'527.-. Cet écart s'explique par une occupation moyenne supérieure, ainsi qu'une contribution moyenne plus élevée que prévu.
- La subvention des communes se monte à Fr. 1'576'087.-, moins que prévu au budget, et la commune de Meinier contribue à hauteur de 47 % de cette subvention.

La directrice de la crèche, Corinne Gicquel, a annoncé que l'équipe a suivi une formation pédagogique fort intéressante sur le thème du « cerveau ». Elle a également indiqué qu'un nouveau projet est en train de voir le jour en collaboration avec le Club des Aînés ; il s'agit d'un rallye de lecture intergénérationnel qui pourrait s'étendre aux autres communes du groupement.

c) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

En l'absence de Fabien Darbellay, excusé, **le Maire** indique qu'il n'y a pas de grande actualité. Les premiers locataires de la première partie du projet ont emménagé début mai ; ils ont l'air satisfaits de leurs appartements. La deuxième phase du projet concerne la dépollution de la zone. Et les pompiers et la PC ont utilisé le terrain pour quelques exercices, en mai. Dès mi-juin, les gros éléments de structure des bâtiments seront détruits. Puis à partir de mi-juillet, une démolition mécanique interviendra, ce qui pourrait générer davantage de bruit et de poussière.

Le Conseil administratif reste attentif aux mesures de circulation, notamment le trottoir. Mais comme la destruction interviendra mi-juillet, soit pendant les vacances scolaires, les nuisances devraient être limitées. Certains passages à piétons pourraient être déplacés. Plusieurs de nos patrouilleuses scolaires assureront une présence supplémentaire pour assurer la sécurité aux abords du chantier.

David Lê souhaiterait un complément d'information concernant le type de polluants.

La pollution est surtout liée à l'amiante dans le bâtiment, répond **le Maire**. Une entreprise spécialisée se charge d'éliminer ces matériaux dans les règles de l'art.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Le Maire donne lecture du rapport de Nicolas Leroux, excusé.

Le Conseil de Fondation s'est réuni mercredi dernier. Parmi les différents projets en cours, celui de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Cercle des Agriculteurs est celui qui progresse le plus vite. La Fondation a préavisé favorablement la demande d'autorisation de construire déposée par le Cercle, en insistant sur plusieurs points : la cohérence architecturale avec les bâtiments voisins afin de préserver la cohérence du site, l'aspect esthétique des façades et l'attention à porter aux impacts du chantier sur la mobilité dans la zone.

Le projet d'entourer la zone de la Pallanterie d'un « rideau » végétal progresse également. Le bureau de la Fondation a rencontré les propriétaires des parcelles agricoles voisines, dont la plupart ont accepté le principe de planter des arbres en bordure de la zone afin de limiter son impact visuel. Cet aspect nous semble important, car il aura une incidence directe sur le paysage de la Commune, et nous continuerons donc à y porter une attention particulière.

e) Fanfare

Dorian Esterer n'a rien de particulier à signaler.

f) Communes-École

Véronique Michela donne lecture de son rapport.

La séance s'est tenue le mercredi 29 avril. L'ouverture de celle-ci s'est faite avec l'approbation du dernier PV.

Les places pour les élèves sont avant tout attribuées à ceux qui étaient déjà inscrits au premier semestre. Quelques cours seront annulés par manque d'inscriptions, tels que yoga, pilates, céramique. De nouveaux cours à venir, sur l'Italie (chefs d'œuvres italiens), arts nouveaux, art déco, sculpture moderne.

Des activités estivales seront proposées, comme une sortie en bateau durant le Bol d'Or et une cuisine estivale.

Communes-École fait la demande aux communes d'avoir des salles supplémentaires pour de nouveaux créneaux.

A également été approuvée à l'unanimité l'augmentation du taux d'activité de 10 % pour Claire et Francine, les secrétaires – qui occupaient un poste de 35 % jusqu'à présent, le travail étant beaucoup plus conséquent avec les années et l'extension des cours. La trésorerie de Communes-École, qui s'élève à Fr. 180'000.-, couvrira les frais.

g) Pompiers

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

Le 12 mai dernier, profitant de la mise à disposition par la FIM du site de l'immeuble de l'ancienne poste, la compagnie a pu organiser un exercice PR (protection respiratoire) intercommunal avec les compagnies de Gy, Jussy et Puplinge/Presinge. 45 sapeurs-pompiers ont pu y participer.

Pendant la période du G7, soit du 12 au 20 juin, à la demande de l'OCPPAM (office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires) et du GSIS (groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie), un service de piquet de 5 personnes (dont un officier, un chauffeur tonne-pompe et des porteurs d'appareils respiratoires) disponible en 5 minutes sera mis en place 24h sur 24h par périodes de 12 heures.

h) La Rampe

Nicolas Hulo indique que le comité s'est réuni hier ; la moitié des membres étaient absents. Les affaires courantes ont été gérées.

6. Projet de **résolution**

- **2026-19** : Proposition relative à la modification des limites de zones pour le Centre sportif intercommunal de Rouelbeau, parcelle n° 1676 de la commune de Meinier

Marc Jaquet rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu deux exposés des motifs, l'un très complet qui sera transmis à l'État, l'autre un peu plus succinct. Le CSR s'était vu accorder 624 m² de surface brute de plancher (SBP) ; or cette surface a été intégralement construite. Vu les demandes (vestiaires, locaux de stockage, etc.) et autres projets évoqués, cette modification des limites de zones permettra ultérieurement d'éventuels agrandissements sur le site du CSR en fonction des besoins.

En l'absence de toute question, le **Président** lit la résolution.

- **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 membres du CM présents (résolution votée en annexe).**

7. Divers

a) Repas du Président sortant

Le **Maire** remercie chaleureusement Christophe Berthelet pour sa très sympathique invitation.

L'intéressé est vivement applaudi par l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, le **Président** lève la séance à 20h26.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 17 septembre 2026 à 20h15.**

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Véronique Michela

.....
Marc Aberle

Annexe : résolution votée

Meinier, le 17 septembre 2026 /em



Résolution n° 2026-16

Proposition relative à la modification des limites de zones pour le Centre sportif intercommunal de Rouelbeau, parcelle n° 1676 de la commune de Meinier

Vu le plan n° 28'934, adopté par le Grand Conseil le 18 décembre 1998, limitant les constructions sises au sein de la zone sportive à une surface brute de plancher maximum de 624m²,

vu la nécessité de permettre la création au Centre sportif de Rouelbeau (CSR ci-après) d'infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs des associations et clubs sportifs des communes de Meinier et Collonge-Bellerive,

vu la délibération D21-07 votée par le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire de Fr. 240'000.-, destiné à la participation de ladite commune au Groupement intercommunal du CSR dans le cadre des études de faisabilité du réaménagement du centre sportif, situé sur la commune de Meinier, les besoins exprimés au paragraphe précédent étant en particulier en faveur de la commune de Collonge-Bellerive,

vu la délibération D24-14 votée par le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, relative à l'octroi d'un dépassement budgétaire de Fr. 25'000.- pour la prise en charge des frais du dépôt de la modification de limites de zones pour le CSR,

vu l'exposé des motifs ci-joint du 3 juin 2026,

vu l'exposé des motifs / avant-projet de loi de modification des limites de zones,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents

1. D'accepter la modification des limites de zones du Centre sportif de Rouelbeau, parcelle n° 1676 de la commune de Meinier, afin de renforcer la collaboration et la cohésion intercommunale de Meinier et de Collonge-Bellerive, et de permettre la création au Centre sportif de Rouelbeau d'infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs des associations et clubs sportifs des deux communes.
2. D'inviter le Conseil administratif à transmettre cet avant-projet de loi au Grand Conseil en vue d'engager la procédure d'adoption.
3. De donner tout pouvoir au membre du Conseil administratif concerné pour signer si nécessaire les actes et/ou pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 19 juin 2026

Le Président du Conseil municipal
Marc Aberle